La journée de huit heures et la convention de Washington

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **12 (1920)**

Heft 12

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-383346

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

pauvreté en bois, la fabrication du papier, la sculpture sur bois, la fabrication de meubles, la vannerie; l'élevage du bétail, la production laitière, la fabrication de beurre et de fromage, le prix du lait; la tannerie et l'industrie de la chaussure; les plantations de tabac, les légumes et les fruits, les fabriques de conserves; la question des matières premières pour les brasseries, l'industrie du savon, de la paille et du chocolat; les matières premières des industries du textile; les eaux de fabrique, la canalisation et l'irrigation; les établissements de vérification, le bilan des matières premières et la dépendance de la Suisse

Les cinq autres chapitres ne sont pas moins riches en documentation Le livre est une véritable mine de laquelle on peut extraire tout ce que l'on veut savoir sur notre travail national, depuis les professions les plus modestes qui doivent être protégées, jusqu'aux puissantes grandes industries qui prennent une place honorable sur le marché mondial; il explique leurs conditions naturelles, leur cohésion, leur développement et leurs résultats L'énorme documentation a été traitée avec l'ordre le plus minutieux, l'exposé est bref, clair et intéressant. Nous ne trouvons nulle part un rapport aride, les jugements économiques et les prévisions de l'auteur sont toujours intéressants, même là où nous ne pouvons être d'accord avec lui. Le troisièm chapitre du premier livre, traitant la *main-d'œuvre* et qui s'occupe entre autres du socialisme, de la législation de protection ouvrière, de la journée de huit heures, du mouvement syndical, de la révolution sociale et du progrès social forme une exception. Ce chapitre est non seulement choquant pour nous, socialistes, il est faible en lui-même. L'auteur, tout en s'efforçant d'être objectif, ne peut pas beaucoup dépasser les opinions bourgeoises courantes. A côté de justes réflexions nous trouvons beaucoup d'erreurs et de banalités.

Mais ce n'est pas une raison pour rejeter le livre en entier. Au contraire, nous le recommandons chaleureusement, surtout à ceux qui ne peuvent pas étudier de grandes œuvres scientifiques et se frayer une voie à travers d'interminables statistiques pour connaître les conditions économiques de notre pays. Par sa richesse en faits il peut motiver les opinions justes que nous avons déjà, reviser les erreurs, nous inciter à la réflexion, bien plus, nous encourager, là où les circonstances le permettent, à continuer et à approfondir nos études. C'est un travail plein de mérites et qui ne devrait manquer dans aucune de nos bibliothèques.

La journée de huit heures et la convention de Washington

Les représentants des organisations patronales et ouvrières se sont réunies, à Berne, dans la salle du Conseil d'Etat pour prendre position au sujet du 1er projet de convention tendant à limiter à huit heures par jour et à 48 heures par semaine le nombre des heures de travail dans les établissements industriels. Il s'agissait de l'application de cette convention aux lois suisses sur la durée du travail (loi sur les fabriques et loi sur la durée du travail dans les entreprises suisses de transport), et en particulier aux arts et métiers qui ne possèdent encore aucune législation réglementant la durée du travail.

Tandis que les représentants des ouvriers demandaient la ratification de cette convention, en faisant remarquer que notre entrée dans la Ligue des nations nous en faisait une obligation. Les représentants patronaux proposaient de ne pas la ratifier. Ils en faisaient ressortir les difficultés d'application et s'opposaient en principe à toute diminution de la durée du travail. La concurrence étrangère étant un de leurs gros arguments.

Les représentants ouvriers refutèrent facilement cette argumentatino. Le développement technique qui a suivi jusqu'ici chaque diminution d'heures de travail, augmente plutôt la production. Les chiffres de l'exportation des 30 dernières années en donne la preuve. La diminution des heures de travail est un facteur de progrès que l'on a tort de méconnaître. Une série de contrats collectifs conclus dans les arts et métiers ces derniers temps (voir le rapport bisannuel de l'Union syndicale suisse) prouvent que la journée de huit heurs y peut être appliquée aussi bien que dans la grande industrie.

Les représentants patronaux ayant déclaré qu'ils étaient d'accord d'introduire la journée de huit heures là où elle était possible, le président de l'assemblée, M. le conseiller fédéral Schulthess, proposa aux organisations ouvrières et patronales d'entamer des pourparlers directement ou par l'intermédiaire du Département pour rechercher les bases d'application de la journée de huit heures. Le Département de son côté cherchera a fixer ensuite dans une loi la réalisation des principes essentiels de la convention de Washington. Avant d'arrêter définitivement un projet de loi, les organisations patronales et ouvrières seront convoquées à nouveau pour donner leur avis.

Les Congrès internationaux

Vme Congrès international des diamantaires

Du 23 au 27 août s'est tenu à *Londres* le 5me congrès international des diamantaires. 45 délégués de six pays: Hollande, France, Angleterre, Belgique, Amérique et Suisse, étaient présents. Le délégué de l'Allemagne n'a pas reçu le visa de son passeport.

Tenant compte de la situation difficile de l'industrie diamantaire, le congrès adopta la semaine de 44 heures, pour arriver plus tard à celle de 40 heures. Aucun apprenti ne doit plus être admis sur la partie sans l'autorisation du bureau international des diamantaires.

Le bureau international a été composé de 3 Hollandais, 3 Français, 3 Belges, 1 Anglais et 1 Allemand. L'effectif réduit de la Suisse ne permettant pas de lui accorder un représentant au bureau. Cependant, un de ses membres sera convoqué, lorsque des questions importantes seront en discussion.

Plusieurs questions importantes furent renvoyées à l'examen du bureau; entre autres la caisse d'assurance-vieillesse, la caisse de chômage et la question des vacances.

Le Congrès international des employés de commerce et de bureau

Ce congrès a eu lieu à Amsterdam les 6 et 7 octobre dernier, 900,000 syndiqués y étaient représentés par des délégués venant du Danmark, d'Allemagne, d'Angleterre, de France, des Pays-Bas, de Hongrie, de Norvège, d'Autriche, de Tchéco-Slovaquie et de Suède.

Avant la guerre il existait deux secrétariats internationaux des employés de bureaux et de commerce, un à Gand et un second à Amsterdam. La guerre a mis fin à ces deux internationales et le congrès qui vient d'avoir lieu avait pour but de reconstituer une Internationale unique. Après de longues discussions, la réso-